



Bureau
international
du Travail
Genève

L'orientation et les priorités de l'OIT pour 2010-2015

Faire du travail décent une réalité

L'orientation et les priorités de l'OIT pour 2010-2015

Faire du travail décent une réalité

Préparé par
le Bureau de programmation et de gestion,
septembre 2009

Copyright © Organisation internationale du Travail 2009
Première édition (2009)

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

L'orientation et les priorités de l'OIT pour 2010-2015

ISBN 978-92-2-222676-4 (impression)

ISBN 978-92-2-222677-1 (web pdf)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.



Préface

Le cadre stratégique est le document de planification à moyen terme de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il énonce les orientations stratégiques de l'Organisation, de ce qu'elle cherche à réaliser et de la manière dont elle entend le faire, pendant la période de planification.

A sa 304e session (mars 2009), le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a approuvé le cadre stratégique pour 2010-2015 en tenant compte des opinions exprimées lors de sa discussion.

«L'OIT que nous voulons construire pour l'avenir doit être à la fois ambitieuse et réaliste. Nous devons cultiver nos rêves et être prêts à prendre des risques en appliquant de nouvelles idées et de nouvelles méthodes de travail.»

«En nous tournant vers l'avenir, nous nous sentons dynamisés par le très large appui accordé aux valeurs, aux politiques et aux propositions de l'OIT et motivés par les difficultés que nous réserve l'avenir. Notre mission consiste à saisir l'occasion qui nous est donnée de renforcer notre capacité de répondre aux besoins de nos mandants en vue d'atteindre les objectifs de l'Agenda du travail décent. Tel est le sens de notre action et tel est le propos de ce cadre stratégique.»

Juan Somavia, Directeur général du BIT



Afin d'assurer que le cadre stratégique pour 2010-2015 soit un document de référence utile pour les mandants de l'OIT, le personnel du BIT et le public en général, le Bureau a révisé le document en tenant compte des décisions prises à l'issue de l'examen ultérieur du Programme et budget pour la période biennale 2010-11, telles qu'adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2009. La présente brochure se base sur la partie introductive de la version révisée du cadre stratégique.



Le mandat de l'OIT

L'OIT incarne un idéal d'humanité universelle des conditions de travail qui est l'expression de la justice sociale et un facteur de paix entre les nations. Cet idéal est ancré dans les valeurs de l'Organisation et de sa structure tripartite unique au sein de laquelle gouvernements, employeurs et travailleurs sont placés sur un pied d'égalité.

L'OIT a pour mission de traduire dans les faits, par l'entremise du dialogue social et du tripartisme, les valeurs universelles que sont la liberté, la dignité humaine, la sécurité et la non-discrimination dans le monde du travail. L'Agenda du travail décent est l'expression contemporaine de cet idéal et de cette stratégie.

Dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée par la Conférence internationale du Travail en juin 2008, les délégations tripartites de 182 États Membres de l'OIT ont reconnu que l'Organisation joue un rôle primordial en aidant ses Membres à atteindre dans le contexte de la mondialisation les objectifs qui sont énoncés dans son mandat constitutionnel.

La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable se base sur le mandat défini dans la Constitution de l'OIT, y compris la Déclaration de Philadelphie (1944) tout en s'appuyant sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998). Elle demande à l'Organisation de «promouvoir sa politique normative en tant que pierre angulaire des activités de l'OIT en renforçant sa pertinence pour le monde du travail, et s'assurer que les normes remplissent bien leur rôle dans la réalisation des objectifs constitutionnels de l'Organisation».

Aujourd'hui, l'Organisation a pour tâche essentielle de répondre aux demandes d'assistance des mandants relatives au monde du travail, tout en restant fidèle à son mandat et à ses valeurs fondamentales dans un contexte de mondialisation.



L'OIT aujourd'hui

Le monde du travail se transforme sous l'effet de la mondialisation rapide des échanges, de la main-d'œuvre, de la finance, de l'information et de la technologie. La géographie économique et politique de la planète s'en trouve en conséquence modifiée.

Dans les sociétés contemporaines, le travail et l'emploi constituent le meilleur moyen d'accéder à une vie meilleure. La promesse d'une croissance économique rapide favorisant le progrès et le travail décent suscite de nombreux espoirs. C'est dans la mesure où il saura ne pas les décevoir que le monde du travail contribuera de façon majeure au progrès social et économique et à la stabilité politique.

La mondialisation se traduit par un réajustement rapide des emplois, des professions et des compétences. Elle exerce également de nouvelles pressions sur les marchés du travail et fait planer un climat d'insécurité sur les individus, les familles et les sociétés. Ses bienfaits à l'échelle nationale ou internationale sont loin de compenser les efforts d'adaptation consentis par les entreprises et les travailleurs.

Dans son rapport de 2004 intitulé : *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a proposé de faire du travail décent un objectif mondial que chaque pays et que la communauté internationale devraient poursuivre. La commission mondiale a mis en évidence l'impact inégal et la nature variable de la mondialisation. Elle a souligné le

rôle central que joue l'Agenda du travail décent, en partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales, en faveur d'une mondialisation durable et sans exclus. Il est essentiel qu'un tripartisme réel aux niveaux national et international détermine la dimension sociale d'une mondialisation nouvelle, plus stable, pour le XXI^e siècle.

L'Assemblée générale des Nations Unies et son Conseil économique et social, les sommets régionaux ainsi que de nombreuses autres instances ont apporté un appui politique inconditionnel à l'Agenda du travail décent. Dans toutes les régions, de très nombreux dirigeants politiques se sont engagés, sous une forme ou sous une autre, à placer le travail décent au cœur de leurs préoccupations politiques.

En 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies a notamment déclaré: «Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales en la matière et de nos stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement¹».

¹ Voir document A/RES/60/1, paragr. 47.

Cet appel est repris et amplifié dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qui demande au BIT d'appuyer les efforts de ses Membres dans les domaines suivants: promotion de l'emploi, renforcement des compétences, viabilité des entreprises et croissance économique; extension de la sécurité sociale et protection des travailleurs; promotion du dialogue social et du tripartisme; et respect, promotion et mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail.

Il est indispensable de mettre en place une stratégie mondiale et intégrée du travail décent qui traduise le caractère indissociable, interdépendant et complémentaire des quatre dimensions du travail décent. Les Membres attendent de l'OIT qu'elle les aide à déployer une stratégie intégrée de travail décent, adaptée aux circonstances nationales et prenant en compte l'évolution rapide du contexte extérieur.

A la fin de 2008 et au début de 2009, la crise économique et financière a durement frappé tous les pays et toutes les régions. Sortir de cette crise et se remettre de ses conséquences à long terme seront, à n'en pas douter, les préoccupations premières des mandants d'ici à 2015.

La crise appelle une réévaluation en profondeur des politiques. Les valeurs morales et les normes éthiques reviennent en force; la notion d'équilibre entre fonction productive du marché, rôle de régulateur de l'Etat et expression démocratique de la société, entre responsabilités et possibilités, entre protection et sécurité prend un sens nouveau. Les mesures prises pour lutter contre la crise, considérées comme peu orthodoxes il y a encore quelques mois, auront une incidence durable sur les politiques économiques et sociales à venir et sur la coordination de l'action internationale.

Le fondement éthique de l'OIT et la nature équilibrée et intégrée de l'Agenda du travail décent, pleinement repris dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, s'avèrent bien adaptés au nouveau contexte économique et social. Dans le contexte de la crise, de nombreux gouvernements ont adopté des mesures qui reprennent des éléments de la notion de travail décent concernant les droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

Le nombre croissant de ratifications des conventions internationales du travail apparaît, lui aussi, comme le signe d'un soutien à l'Agenda du travail décent. En 2008, les huit conventions fondamentales² ont recueilli 1'306 ratifications, c'est-à-dire près de 90 pour cent du total des ratifications potentielles de ces conventions par 182 Etats Membres. Trente-trois Etats Membres n'ont pas encore ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Le nombre total de ratifications enregistrées pour l'ensemble des conventions a été de 7'600 en 2008.

Parallèlement, de plus en plus de donateurs augmentent le montant de leurs contributions volontaires à l'OIT pour aider les pays à mettre en œuvre une ou plusieurs dimensions de l'Agenda du travail décent. Le montant des ressources extra-budgétaires en dollars courants a presque doublé pendant la décennie écoulée.

2 Ces huit conventions fondamentales portent sur les droits fondamentaux suivants: la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants; et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Voir la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, 1998.

Cette hausse du volume des contributions coïncide avec une augmentation de la demande de services fournis par le BIT dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent et en réponse aux appels à l'aide liés à la crise financière et économique. Cette demande se manifeste aussi dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les opérations conjointes des Nations Unies, dans lesquelles les politiques et les services du BIT sont fréquemment intégrés.

Forte du large soutien politique dont bénéficie son programme, l'OIT aura pour tâche d'aider avec compétence et efficacité ses Membres à affronter la mondialisation du monde du travail dans ses aspects positifs comme dans ses aspects négatifs et d'entreprendre la réforme interne qui lui permettra de le faire.



L'OIT en 2015

La perspective de l'OIT pour la période 2010-2015 est celle d'une Organisation qui aide ses Membres à saisir, pour ce qui est du monde du travail, les chances qu'offre la mondialisation, et à affronter les problèmes qu'elle pose. Elle se fonde sur la certitude que les mandants de l'OIT sont capables, séparément et collectivement, ou en tant qu'Organisation, de progresser vers le travail décent et d'instaurer des conditions de travail humaines pour tous les travailleurs, femmes et hommes.

D'ici à la fin de la période de planification, l'OIT veillera à répondre aux besoins de ses mandants et donnera effet à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable dans la perspective suivante:

- L'OIT est reconnue comme étant l'instance de débat et d'orientation faisant autorité en matière de politiques sur le monde du travail et d'intégration du plein emploi productif et du travail décent pour tous au cœur des politiques économiques et sociales. Des débats sur les questions stratégiques ont lieu tous les ans lors de la Conférence internationale du Travail, des sessions du Conseil d'administration et des réunions régionales et techniques. Les orientations qui en découlent sont mises en œuvre de façon efficiente et font l'objet d'un suivi efficace.

- L'Agenda du travail décent de l'OIT est reconnu pour sa contribution à la construction d'économies et de sociétés durables, qui permettra aux pays de se relever de la crise mondiale grâce à des politiques plus équilibrées, combinant des objectifs économiques et sociaux et jetant les bases d'une mondialisation équitable.
- Un système normatif de l'OIT renforcé par des procédures plus efficaces, transparentes et efficaces soutient avec autorité la réalisation du travail décent pour les femmes et les hommes du monde entier.
- Le Bureau est capable de donner rapidement effet aux décisions et orientations de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration, et des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble des éléments de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
- Le Bureau est une source reconnue d'informations, de données, de connaissances et d'avis sur les politiques de travail décent dans toutes leurs dimensions. En tant que pôle d'excellence en matière de travail décent, le Bureau étudie, contrôle et évalue les tendances et les politiques du monde du travail, ce qui lui confère une incontestable compétence dans les domaines et les politiques où l'Organisation dispose d'un avantage comparatif évident.

- L'OIT coopère activement, de façon directe et dans le cadre des programmes par pays des Nations Unies, avec les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs aux niveaux national, régional et mondial, en les aidant à concevoir et à appliquer des politiques de travail décent. Des programmes de renforcement des capacités aux modalités diverses sont mis en œuvre au profit des mandants de l'OIT. Les pays bénéficiaires et les pays donateurs coopèrent étroitement dans le cadre d'un partenariat axé sur les priorités du programme de l'OIT.
- L'OIT coopère étroitement avec d'autres organisations aux niveaux régional et mondial en vue d'une convergence et d'une cohérence de l'orientation des grandes politiques qui ont des répercussions sur le monde du travail. L'action menée par l'OIT pour faire du système des Nations Unies un partenaire efficace et compétent dans la concrétisation du travail décent est reconnue.
- Le budget ordinaire, complété par les contributions volontaires, permet au BIT de s'acquitter plus efficacement de ses fonctions, y compris la coopération technique. Les pratiques de gestion et de gouvernance interne du Bureau sont conformes aux pratiques les plus performantes du système des Nations Unies et d'autres instances. L'OIT est une organisation apprenante qui offre à un personnel diversifié et hautement compétent des possibilités de perfectionnement professionnel de mise en commun de leurs connaissances, de travail en équipe, ainsi que de mobilité géographique et professionnelle.



Dans cette perspective et pour atteindre ces objectifs, le BIT a élaboré pour la période 2010-2015 un cadre stratégique axé sur des résultats ciblés ainsi qu'un plan de mise en œuvre pour la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la résolution qui l'accompagne, dans lequel est prévue, entre autres, une réforme interne de l'Organisation.



Le cadre stratégique

La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable souligne que les objectifs stratégiques sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement, et invite le Bureau à mettre en place un cadre stratégique et des méthodes de travail permettant d'obtenir des résultats dans le cadre d'une approche intégrée. La *figure 1* illustre le cadre stratégique pour 2010-2015.

Le cadre stratégique est axé sur 19 résultats attendus correspondant à des priorités essentielles pour le monde du travail. Ces résultats attendus se rattachent grosso modo à l'un ou l'autre des objectifs stratégiques, mais cela n'empêche que chacun contribue à la réalisation de ces quatre objectifs pris ensemble. L'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination sont des questions qui sont intégrées dans tous les résultats. Des indicateurs donnent plus de détails sur les résultats et sur la mesure des résultats. Des cibles fondées sur des résultats ont été définies pour toute la période de planification.

La mise en œuvre prévue au titre de chaque résultat s'appuie sur des services consultatifs, des produits et des activités de sensibilisation qui mettent à profit l'avantage comparatif de l'OIT, résultent de décisions prises par les organes directeurs de l'OIT et répondent aux besoins des mandants, comme cela est indiqué en particulier dans les priorités régionales et les programmes par pays de promotion du travail décent.

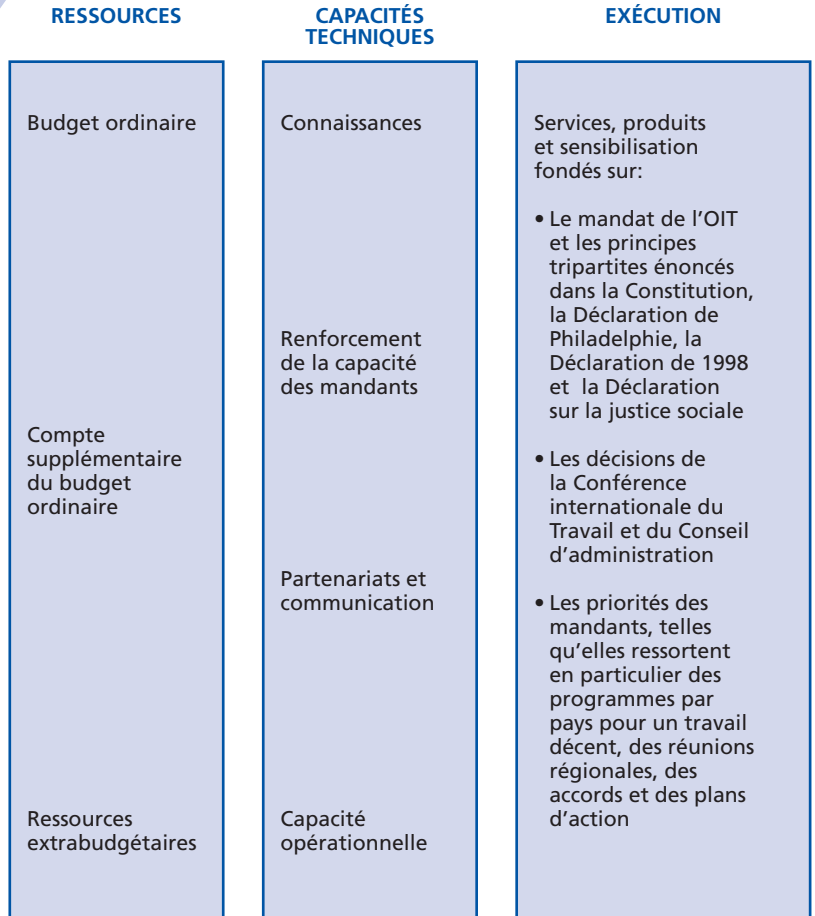
L'action du Bureau est menée sur la base de quatre domaines de compétences techniques, à savoir: les connaissances, le renforcement des capacités des mandants, les partenariats et la communication, et les capacités opérationnelles, afin de mieux servir les mandants dans le cadre de chaque résultat. L'examen en cours de la structure extérieure de l'OIT débouchera sur une amélioration de la capacité opérationnelle fondée sur une masse critique et la simplification des opérations et de la mise en œuvre. Les partenariats au sein des Nations Unies et du système multilatéral et d'autres acteurs aux niveaux national, régional et mondial visent à donner davantage d'impact au programme de l'OIT et à promouvoir les objectifs de l'Organisation.

L'intégration étroite des différentes ressources budgétaires dont dispose l'OIT (le budget ordinaire et les contributions volontaires, notamment le compte supplémentaire du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires) est un aspect essentiel de la stratégie de l'OIT pour atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne les principales priorités dans les pays, ainsi qu'aux niveaux régional et mondial.

D'une manière générale, la mise en œuvre de la stratégie de l'OIT est fondée sur des pratiques plus efficaces, efficaces et responsables à l'échelle du Bureau concernant la gouvernance, l'appui et la gestion.



Figure 1: Le cadre stratégique pour 2010-2015

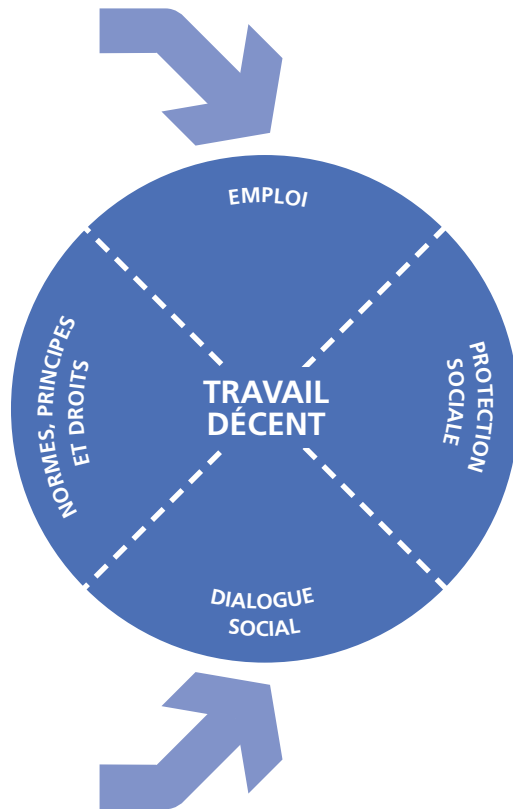


GOVERNANCE, APPUI ET MANAGEMENT
INTITULÉ DES RÉSULTATS ATTENDUS: Utilisation des ressources, gouvernance

INTITULÉ DES RÉSULTATS ATTENDUS

Promotion de l'emploi
Développement des compétences
Entreprises durables
Sécurité sociale
Conditions de travail
Sécurité et santé au travail
Migrations de main-d'œuvre
VIH/sida
Organisations d'employeurs
Organisations de travailleurs
Administration du travail et législation du travail
Dialogue social et relations professionnelles
Travail décent dans les secteurs économiques
Liberté d'association et négociation collective
Travail forcé
Travail des enfants
Discrimination au travail
Normes internationales du travail
Intégration du travail décent

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET BUT



La direction qui travaille en équipe va mettre l'accent sur une action intégrée répondant au caractère transversal des progrès escomptés. Cette action devra tirer parti des compétences spécialisées disponibles dans l'ensemble du Bureau. Le travail en équipe sera également une caractéristique essentielle de la fourniture au quotidien de services intégrés aux mandants. Des relations de travail étroites entre le siège et les régions et entre les services techniques seront indispensables. Le travail en équipe sera étendu à l'ensemble du Bureau pendant toute la période de planification et évalué à intervalles réguliers.



Conclusion

Cette brochure vise à fournir un aperçu global du mandat de l'OIT, de son rôle aujourd'hui, et de son orientation et ses priorités stratégiques pour la période de planification 2010-2015. Le cadre stratégique pour 2010-2015 et le Programme et budget pour la période biennale 2010-11 donnent plus de précisions sur les indicateurs, les cibles et les stratégies, ainsi que sur les ressources nécessaires à la réalisation de ce programme.